

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1356

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 48

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« deuxième »

le mot :

« quatrième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'aligner les journées de carence des trois fonctions publiques au secteur du privé pour la prise en charge des congés de maladie, à savoir trois jours.